



DEMANDE DE PASSEPORT

Pour une personne **mineure**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (à prendre sur www.saintdeniserval.com)

LES ENFANTS DE 12 ANS ET PLUS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS LORS DU RDV

- Une **PRÉ-DEMANDE** (*valable 1 an*) à compléter sur le site du Gouvernement <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- 1 photo d'identité en couleur, non découpée, de moins de 6 mois, de face, sans sourire, tête nue et sans lunettes, au format 35mmx45mm.
- La carte d'identité originale
- Si création du passeport et absence d'une carte d'identité en cours de validité : fournir une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Si renouvellement : ancien passeport
- La pièce d'identité originale du représentant légal
- Un justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'énergie, facture d'eau, facture de téléphone fixe ou portable ou le avis d'imposition)
- Autorisation écrite par le deuxième parent d'effectuer la démarche + copie pièce d'identité
- En cas de séparation : le jugement de divorce
- En cas de garde alternée : les justificatifs de domicile des deux parents et leurs cartes d'identité
- Coût : 17€ pour un enfant de moins de 15 ans
- Coût : 42€ pour un enfant de plus de 15 ans et jusqu'à la veille de sa majorité en timbres fiscaux disponibles chez les buralistes ou sur le site du Gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr>
- En cas de perte : une déclaration sera à remplir en Mairie
- En cas de vol : fournir une déclaration de vol produite par les services de Police Nationale ou de Gendarmerie